



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



Les principaux accords bilatéraux Suisse-UE

© pixabay

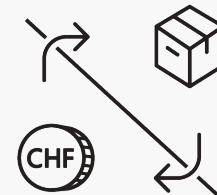


Les premiers accords bilatéraux

1. Libre-échange
2. Assurances
3. Facilitation et sécurité douanières



Intérêt : suppression des entraves au commerce



Libre-échange

Contenu

- Crée une zone de libre-échange pour les produits industriels et régit le commerce des produits agricoles transformés (aliments tels que le chocolat, les biscuits, le café, les boissons, les pâtes alimentaires, etc.)
- Supprime les droits de douane et interdit toute restriction quantitative (contingents) ou autres mesures ayant un effet équivalent pour les produits industriels originaires de la Suisse et de l'UE

Portée de l'accord

- Majeur pour l'économie suisse :
50% des exportations de biens suisses (environ 130 Mrd. CHF) ont pour destination l'UE ; inversement, les 67% des importations suisses (environ 136 Mrd. CHF) proviennent de l'UE (2021). Une grande partie de ces échanges commerciaux est régie par l'accord de libre-échange.

Entrée en vigueur 1973



Assurances

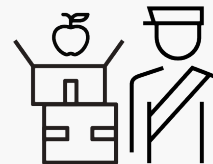
Contenu

- Garantit, sur une base de réciprocité, la liberté d'établissement ou d'acquisition des agences et succursales actives dans le secteur de l'assurance directe non-vie (ménage, véhicules à moteur, voyages, responsabilité civile, etc.)

Portée de l'accord

- Majeur pour les compagnies d'assurance actives sur le plan international
- Secteur important pour l'économie suisse : emploie environ 48'000 personnes en Suisse et quelque 100'000 à l'étranger

Entrée en vigueur 1993



Facilitation et sécurité douanières

Contenu

- Simplifie les contrôles et les formalités douanières dans les échanges de biens entre la Suisse et l'UE et coordonne la coopération aux postes de douane
- Règle la coopération en matière de sécurité douanière et dispense la Suisse de mesures que l'UE applique aux Etats tiers dans ce domaine, comme l'obligation de déclaration préalable pour les importations

Portée de l'accord

- Simplifie considérablement les contrôles douaniers, p. ex. pour les 21'000 camions qui franchissent chaque jour la frontière suisse

Entrée en vigueur 2011

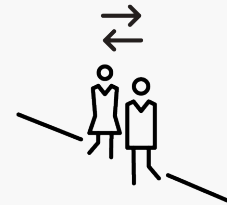
remplace l'accord sur le transport des marchandises de 1991



Les Accords bilatéraux I (1999)

1. Libre circulation des personnes
2. Obstacles techniques au commerce (ARM)
3. Marchés publics
4. Agriculture
5. Recherche
6. Transport aérien
7. Transports terrestres

Intérêt : meilleur accès réciproque aux marchés du travail, des marchandises et des services



Libre circulation des personnes

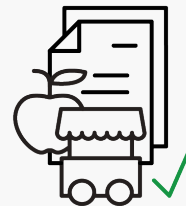
Contenu

- Droit pour les citoyens de Suisse et de l'UE, sous certaines conditions, de choisir librement leur lieu de travail et de séjour sur le territoire des États parties
- Ouverture progressive et contrôlée des marchés du travail, grâce à des règles transitoires
- Introduction de **mesures d'accompagnement** pour la protection des travailleurs (respect des conditions de travail et de salaire suisse)

Portée de l'accord

- Économie suisse tributaire de la main-d'œuvre étrangère
- Meilleures chances sur le marché du travail pour les Suisses dans l'UE

Entrée en vigueur 2002



Obstacles techniques au commerce (ARM)

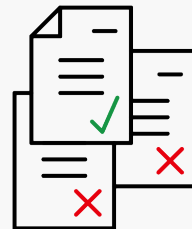
Contenu

- Assure la reconnaissance mutuelle des attestations de conformité pour la plupart des produits industriels
- Contrôle du respect des prescriptions en vigueur pour le lancement d'un produit sur les marchés suisses et européens

Portée de l'accord

- Quasiment mêmes conditions d'accès aux marchés pour les fabricants suisses et leurs concurrents de l'UE
- Gain de temps et d'argent pour les entrepreneurs lors de la commercialisation de nouveaux produits : les secteurs couverts par l'ARM comptent pour environ les deux tiers du commerce des produits industriels entre la Suisse et l'UE

Entrée en vigueur 2002



Marchés publics

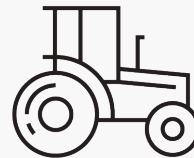
Contenu

- Fixe les critères selon lesquels certains marchés publics doivent faire l'objet d'un appel d'offres international
- Étend le champ d'application de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en incluant les passations des marchés publics des régions et des communes ainsi que certains secteurs supplémentaires (p.ex. le transport ferroviaire et la fourniture d'énergie).

Portée de l'accord

- Potentiel d'économies pour la Confédération, les cantons et les communes, grâce au jeu de la concurrence
- Accès égal des sociétés suisses au marché de l'UE, qui se chiffre en milliards

Entrée en vigueur 2002



Agriculture

Contenu

- Facilite le commerce des produits agricoles entre la Suisse et l'UE en :
 - supprimant les **droits de douane et quotas** pour les fromages et les **obstacles non tarifaires au commerce** p. ex. pour les vin et spiritueux, agriculture biologique, protection phytosanitaire, aliments pour animaux et semences
 - introduisant **concessions tarifaires** pour les fruits et légumes, horticulture, viande séchée et vin
- Facilite le commerce des animaux vivants et des produits d'origine animale (annexe 11)

Portée de l'accord

- UE, principal marché d'exportation pour les produits agricoles suisses (2021 : 50% des exportations suisses, 74% des importations)
- Permet d'augmenter les exportations : +2.3% par an entre 2000-2021 pour le fromage

Entrée en vigueur 2002

2009 : Extension au secteur vétérinaire (annexe 11) : la Suisse fait partie de l'espace vétérinaire commun de l'UE.

2011 : Extension de l'accord (annexe 12) : Reconnaissance mutuelle des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP).



Recherche

Contenu

- Participation des acteurs suisses de la recherche (universités, entreprises, particuliers) aux programmes-cadres de recherche de l'UE
- Participation d'un point de vue scientifique, technologique et économique

Portée de l'accord

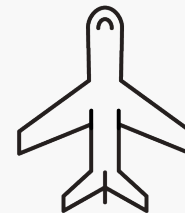
- Consolider et coordonner plus efficacement les efforts en matière de recherche, notamment dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, santé, énergie, nanotechnologies, affaires spatiales et environnement

État des négociations

- Signature, en 2014, d'un accord sur **l'association partielle** de la Suisse à **Horizon 2020** (programmes-cadres 2014-2020), applicable jusqu'à fin 2016
- 2017-2020, **pleine association** au 8^e programme-cadre de recherche Horizon 2020 de la Suisse après ratification par la Suisse du Protocole III de l'ALCP

Horizon Europe 2021-2027

La Suisse a le statut de pays tiers non associé. Une association complète de la Suisse au paquet Horizon 2021-2027 reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral.



Transport aérien

Contenu

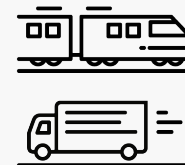
- Accès réciproque des compagnies aériennes suisses et de l'UE aux marchés du trafic aérien
- Compagnies aériennes suisses bénéficient quasiment des mêmes conditions que leurs concurrentes européennes (p. ex. pas de discrimination en matière de droits d'atterrissage)

Portée de l'accord

- Essentiel pour le succès des entreprises suisses sur le marché très convoité du transport aérien européen
- Pour les passagers, cela signifie des prix plus bas et un plus grand choix de vols
- En 2021, L'UE a été la destination finale de presque 2/3 des 8,7 Mio. de passagers en provenance de la Suisse.

Entrée en vigueur 2002

depuis 2011, négociations sur les vols intérieurs par des compagnies aériennes étrangères



Transports terrestres

Contenu

- **Mobilité** : libéralise le marché des transports routiers et ferroviaires pour le transport de personnes et de biens entre la Suisse et l'UE
- **Protection de l'environnement** : contribue au transfert de la route au rail du trafic de marchandises à travers les Alpes
- Mise en place **d'une redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP)** et augmentation à 40t de la limite maximale de poids pour les camions

Portée de l'accord

- Environ 21'000 camions franchissent chaque jour la frontière suisse; presque 0.9 Mio. de camions traversent chaque année les Alpes suisses
- Presque 75% du trafic à travers les Alpes suisses mis sur le rail; cela est unique dans la région des Alpes
- Recettes de la RPLP (environ 1,5 Mrd. CHF par année) servent à l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire

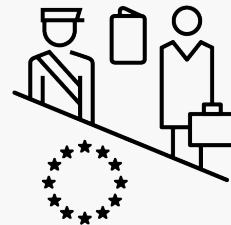
Entrée en vigueur 2002



Les Accords bilatéraux II (2004)

1. Schengen/Dublin
2. Échange automatique de renseignements
3. Lutte contre la fraude
4. Produits agricoles transformés
5. Europe créative (MEDIA)
6. Environnement
7. Statistique
8. Pensions
9. Éducation, formation, jeunesse

Intérêt : approfondissement de la coopération dans d'autres domaines, meilleures conditions économiques



Schengen

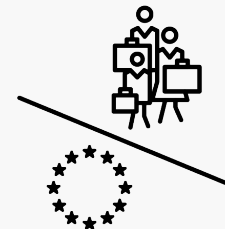
Contenu

- Espace de liberté: Facilite la mobilité transfrontalière à l'intérieur de l'Espace Schengen – pour les citoyens suisses ainsi que pour les touristes (visa Schengen)
- Espace de sécurité et de justice: renforcement des frontières extérieures de l'Espace Schengen et de la coopération policière et judiciaire entre les états Schengen, notamment par le biais du système d'information Schengen (SIS)

Portée de l'accord

- Mobilité en Europe, accès à des instruments de lutte contre la criminalité et avantages économiques pour le tourisme
- En cas d'abandon de l'association à Schengen/Dublin: diminution du PIB de 1,6% à 3,7% jusqu'en 2030 (Rapport du Conseil fédéral sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen, 2018).

Entrée en vigueur 2008 (2009 aux aéroports)
En même temps que Dublin



Dublin

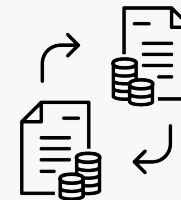
Contenu

- Coordonne les compétences nationales dans le traitement des procédures d'asile
- Donne accès à la banque de données d'empreintes digitales Eurodac pour identifier les demandes multiples et abusives

Portée de l'accord

- Évite le traitement onéreux et inefficace des demandes d'asile multiples
- Soulage le système d'asile, grâce à la répartition des charges
- En cas d'abandon de l'association à Dublin : coûts supplémentaires pouvant atteindre 270 Mio. CHF dans le domaine de l'asile (Rapport du Conseil fédéral sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen, 2018)

Entrée en vigueur 2008
en même temps que Schengen



Échange automatique de renseignements

Contenu

- Repose sur la norme internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) régissant l'échange automatique de renseignements (EAR)
- Établit la collecte de certaines données bancaires depuis 2017 et l'échange annuel de ces données entre la Suisse et les 28 États membres de l'UE depuis 2018

Portée de l'accord

- Contribution de manière déterminante à la lutte contre l'évasion fiscale
- Accroissement de l'attrait de la Suisse pour des sociétés actives au niveau international par l'abolition de l'imposition à la source des dividendes, des intérêts et des redevances entre sociétés apparentées en Suisse et au sein de l'UE

Entrée en vigueur 2017

Remplace l'accord sur la fiscalité de l'épargne de 2005



Lutte contre la fraude

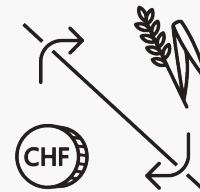
Contenu

- Améliore la coopération dans la lutte contre la contrebande et les autres formes de délits dans le domaine de la fiscalité indirecte (droits de douane, TVA, impôts à la consommation), des subventions et des marchés publics

Portée de l'accord

- Limite le risque pour la Suisse de servir de plaque tournante à des trafics illégaux

Entrée en vigueur pas encore en vigueur
Application anticipée par la Suisse avec les États membres ayant décidé l'application anticipée



Produits agricoles transformés

Contenu

- Accord relatif à la révision du protocole n° 2 de l'accord de libre-échange de 1972
- Réglemente le commerce de produits agricoles transformés (aliments tels que le chocolat, les biscuits, le café, les boissons, les pâtes alimentaires, etc.)
- Permet à l'industrie agroalimentaire suisse d'écouler ses produits en franchise de douane

Portée de l'accord

- Augmente la compétitivité de l'industrie agroalimentaire suisse
- Pérennise une partie des emplois suisses dans ce secteur
- Augmentation depuis 2005 du commerce des produits agricoles transformés avec l'UE de 88% (volume des échanges en 2021 : 7.1 Mrd. CHF)

Entrée en vigueur 2005



Europe créative (MEDIA)

Contenu

- Participation au programme-cadre de l'UE Europe créative, programme de soutien au cinéma MEDIA et programme culturel 2014-2020

Portée de l'accord

- Contribution financière à l'industrie du cinéma suisse, encouragement de la distribution de films suisses en Europe et développement de l'offre cinématographique en Suisse
- Subventions à des artistes suisses, participation à des prix culturels

État des négociations

- Volonté suisse de conclure un accord sur une participation au volet 2014-2020. L'objectif n'ayant pas pu être atteint, mises en place sur le plan national de mesures compensatoires.

Europe créative 2021-2027

Paramètres d'une participation éventuelle de la Suisse pas encore définis.



Environnement

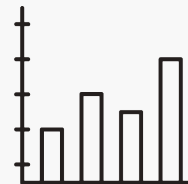
Contenu

- Participation à l'**agence européenne pour l'environnement** (AEE)
- L'agence collecte et analyse les données sur la situation de l'environnement, veille à ce qu'elles répondent à des critères contraignants, dispose d'un réseau d'information et d'observation de l'environnement (Eionet) et conseille en matière de politique de l'environnement

Portée de l'accord

- Association à des projets et des activités de recherche
- Accès à une banque de données européenne touchant à de nombreux domaines environnementaux
- Facilite, grâce à des échanges d'informations, la comparaison et la coordination des activités avec les pays voisins de la Suisse

Entrée en vigueur 2006



Statistique

Contenu

- Harmonise le prélèvement des données statistiques entre la Suisse et l'UE (Eurostat)
- Permet l'accès aux banques de données européennes dans les domaines économique, politique et sociale

Portée de l'accord

- Permet une comparaison internationale essentielle pour la recherche et la vérification constante de solutions politiques (p.ex. indicateurs socio-économiques, évolution des prix)

Entrée en vigueur 2007



Pensions

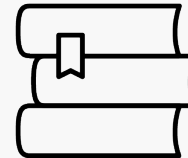
Contenu

- Supprime la double imposition des pensions de retraités des institutions de l'UE, établis en Suisse

Portée de l'accord

- Seuls les anciens fonctionnaires des institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne, Conseil de l'UE, Cour de justice de l'UE) domiciliés en Suisse sont concernés par cette disposition

Entrée en vigueur 2005



Éducation, formation professionnelle, jeunesse

Contenu

- Participation au programme d'échange en matière de mobilité pour les étudiants et les personnes en formation continue, **Erasmus+**

Portée de l'accord

- Amélioration de l'offre et de la qualité de la formation et contribution à une meilleure insertion sur le marché du travail
- En 2021, la Suisse a soutenu financièrement 14'792 séjours ou stages de formation dans le cadre de la solution transitoire pour Erasmus+

État des négociations

- Début 2014, **suspension des négociations** sur la participation de la Suisse à Erasmus+ (2014-2020)
- La solution transitoire pour Erasmus+, en place depuis 2014, est maintenue et les fonds pour la période 2021-2024 ont été approuvés.

Erasmus+ 2021-2027

La Suisse a le statut de pays tiers non associé. Une association reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral.



Accords bilatéraux conclus depuis 2004

1. Europol
2. Eurojust
3. Collaboration avec l'Agence européenne de défense (AED)
4. Collaboration entre les autorités en matière de concurrence
5. Navigation par satellite (Galileo, EGNOS)
6. Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)
7. Couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission

Intérêt : approfondissement de la coopération
dans d'autres domaines d'intérêt pour la Suisse



Europol

Contenu

- Accord de coopération avec l'**autorité de poursuite pénale** de l'UE, Europol
- Améliore la coopération policière dans la prévention et la lutte contre la grande criminalité organisée internationale et le terrorisme
- Facilite l'échange d'informations et la coopération
- Permet l'échange de connaissances, la participation à des activités de formation ainsi que le conseil et l'assistance lors d'enquêtes

Portée de l'accord

- Échange d'informations, en constante augmentation, atteint actuellement 20'262 signalements opérationnels par an

Entrée en vigueur 2006
extension du champ d'application en 2008
et 2018



Eurojust

Contenu

- Accord de coopération avec **l'unité de coopération judiciaire** de l'UE, Eurojust
- Renforce la coopération internationale en matière de lutte contre la grande criminalité
- Permet de coordonner les enquêtes et les poursuites pénales des différents États membres et contribue à clarifier les questions de compétence
- Facilite l'échange d'informations et l'entraide judiciaire internationale, ainsi que l'exécution des demandes d'extradition

Portée de l'accord

- Le nombre de cas qui sont soumis est en augmentation constante (2019 : 3'892, +17% par rapport à 2018)

Entrée en vigueur 2011



Collaboration avec l'AED

Contenu

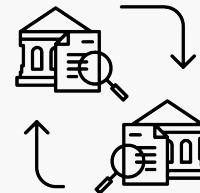
- Accord de coopération avec l'**agence européenne de défense** (AED) dans le domaine de l'armement (juridiquement non contraignant)
- Permet à la Suisse d'identifier les évolutions en matière d'armement et d'accéder à des projets multilatéraux de coopération, surtout dans les domaines de la recherche et du développement. En plus, la Suisse peut participer à des activités de formation et d'entraînement de l'AED
- Choix des informations que la Suisse veut échanger ainsi que des projets, programmes et activités de formation auxquels elle souhaite participer

Portée de l'accord

- L'accord renforce la place économique, la recherche et la technologie en Suisse et permet à l'armée d'élargir son programme de formation et d'entraînement.

Entrée en vigueur 2012

2022, un **accord relatif à la protection des informations** est entrée en vigueur



Collaboration entre les autorités en matière de concurrence

Contenu

- Accord de coopération pour lutter contre les restrictions transfrontalières à la concurrence
- Permet l'échange d'informations confidentielles et la coopération des autorités en matière de concurrence et d'éviter les redondances

Portée de l'accord

- Essentiel, vu les relations économiques étroites entre la Suisse et l'UE
- Renforce l'efficacité de la Commission de la concurrence suisse (COMCO) qui bénéficie ainsi des informations pertinentes de la Commission européenne

Entrée en vigueur 2014



Navigation par satellite (Galileo, EGNOS)

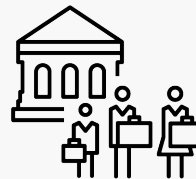
Contenu

- Participation de la Suisse aux programmes européens Galileo et EGNOS avec certains droits en matière de participation
- **Galileo** : système précis et fiable de positionnement par satellites
- **EGNOS** : système régional de navigation qui améliore la précision et la fiabilité des signaux satellites globaux

Portée de l'accord

- Permet de limiter la dépendance au système américain GPS et donne accès à tous les signaux en temps de paix comme de guerre
- Amélioration des conditions pour les industries spatiales et des services suisses lors de l'adjudication des marchés

Entrée en vigueur pas encore en vigueur
Application provisoire depuis 2014 ; ratification de l'accord par la Suisse en 2015 (processus de ratification par l'UE en cours)



Bureau d'appui en matière d'asile (EASO)/Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA)

Contenu

- Accord de participation de la Suisse aux activités du bureau d'appui en matière d'asile (EASO)
- Facilite, coordonne et renforce la coopération entre les États membres dans le domaine de l'asile
- Soutient les États membres dont les systèmes d'asile et d'accueil sont soumis à des pressions particulières

Portée de l'accord

- Expression de la solidarité de la Suisse
- Renforcement du système de Dublin et contribution à un système d'asile plus efficace et plus juste entre les États membres
- Utilisation du savoir-faire des experts d'autres États Dublin

Entrée en vigueur 2016



Couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission

Contenu

- Permet à la Suisse et à l'Union européenne (UE) de coupler leurs systèmes d'échange de quotas d'émission de CO₂ (SEQUE) et la reconnaissance réciproque des droits d'émission
- Permet aux secteurs suisses concernés de bénéficier des mêmes conditions que les entreprises européennes lors de l'achat ou de la vente de droits d'émission et prévient ainsi les distorsions de concurrence dues à la politique climatique

Portée de l'accord

- Lutte contre le changement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'encouragement à prendre des mesures là où cela s'avère le plus rentable
- Intégration des émissions de l'aviation civile dans le système d'échange de quotas d'émission de CO₂ suisse

Entrée en vigueur 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE



Merci de votre attention

www.dfae.admin.ch/europe

© pixabay

Les principaux accords bilatéraux Suisse-UE

Titre, date, intervenant